



**Evolution de la profession infirmière : l'Ordre national des infirmiers se félicite de l'étape décisive franchie avec l'annonce par Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, de la réouverture du chantier du décret-socle avant la fin du quinquennat. Lors d'un colloque organisé par l'Ordre, le Ministre a souhaité « confier plus de responsabilités aux infirmiers » et aller « au-delà des corporatismes ».**

**Paris, le 25 janvier 2022**

Après 2 ans de crise sanitaire et à 3 mois des élections présidentielles, l'Ordre National des Infirmiers organisait jeudi 20 janvier, en partenariat avec l'Institut Droit et Santé, [un colloque](#) autour de la question « **Comment construire un système de santé plus proche, plus efficient et plus durable ?** ».

Territorialisation, démocratie sanitaire, évolution des professions de santé, santé publique, innovation en santé... Retrouvez le programme complet du colloque [en ligne](#) et visionnez (ou revisionnez) l'intégralité des interventions sur la [page facebook de l'Ordre](#).

Cet événement s'est tenu en présence de parlementaires, d'experts en santé publique, d'universitaires, de représentants de la profession infirmière, et avec la **participation exceptionnelle d'Olivier Véran**.

Le ministre des Solidarités et de la Santé a exprimé son profond attachement à la profession infirmière, et s'est engagé à « *confier plus de responsabilités aux infirmiers dans les mois et les années à venir* ». Il a annoncé **l'ouverture du chantier de la révision du décret des compétences ces prochaines semaines**.

## **Des évolutions de carrière « pour tous ceux qui le souhaitent », et le décloisonnement des professions de santé en priorité**

Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre national des infirmiers, se félicite des engagements pris par Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, en matière d'évolution des carrières et des compétences des infirmiers qui le souhaitent, au travers :

- du **développement des sciences infirmières au niveau universitaire**, pour harmoniser les pratiques, protocoles et recherches cliniques
- de la reconnaissance **des compétences acquises, du développement des pratiques professionnelles et de l'acquisition des compétences médicalisés**

Il a pris acte du volontarisme du ministre en matière de **décloisonnement et de lutte contre les corporatismes** : selon Olivier Véran, « *les corporatismes ont la dent dure dans notre pays* », mais « *l'état d'esprit c'est de décloisonner* ».

## La révision du décret infirmier « *ces prochaines semaines* »

Patrick Chamboredon se félicite par ailleurs des annonces du Ministre en matière d'élargissement des prérogatives infirmières :

- **Ouverture du décret des compétences infirmières** : « *dans les toutes prochaines semaines* », a indiqué le Ministre, qui entend « *s'atteler à ouvrir ce fameux chantier du décret des compétences infirmières, sans a priori, en regardant en profondeur les évolutions souhaitables pour améliorer l'accès aux soins et la complémentarité entre les professions* »
- **Ouverture d'une réflexion sur la prescription infirmière**
- **Développement de la prévention** au travers du métier de « *préventologue* » qui, selon le ministre, « *pourrait revenir aux infirmiers* ».

\* \* \*

En clôture du colloque, Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre, s'est réjoui « *que les promesses se matérialisent* », et a estimé que « *les questions de l'accès direct, de la prescription, de la consultation infirmière sont vraiment sur la table, et au cœur des débats qu'on doit avoir sur la réécriture du décret* ». Il a par ailleurs exprimé son souhait que la responsabilité populationnelle\* puisse être principalement confiée aux infirmiers, première profession de santé par le nombre - plus de 700.000 infirmiers, présents sur tout le territoire national.

\* La responsabilité populationnelle implique, selon le code de la santé publique, que « *l'ensemble des acteurs de santé d'un territoire est responsable de l'amélioration de la santé de la population de ce territoire ainsi que de la prise en charge optimale des patients de ce territoire* ».

### CONTACT PRESSE

Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84

[adrien.decasabianca@gmail.com](mailto:adrien.decasabianca@gmail.com)